



CC Avre Luce Noye (Siren : 200070969)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Moreuil
Arrondissement	Montdidier
Département	Somme
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	01/01/2017
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Pierre BOULANGER

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	144, rue du Cardinal Mercier
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	80110 MOREUIL
Téléphone	
Fax	
Courriel	direction@ccalm.fr secretariat@ccalm.fr
Site internet	www.perso.wanadoo.fr/ccalm/

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle avec fiscalité professionnelle de zone et avec fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	23 251
Densité moyenne	58,21

Périmètre

Nombre total de communes membres : 49

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
80	Ailly-sur-Noye (218000099)	2 900
80	Arvillers (218000297)	805
80	Aubercourt (218000339)	93
80	Aubvillers (218000354)	143
80	Beaucourt-en-Santerre (218000628)	190
80	Berteaucourt-lès-Thennes (218000891)	452
80	Braches (218001253)	244
80	Cayeux-en-Santerre (218001733)	114
80	Chaussoy-Epagny (218001808)	590
80	Chirmont (218001857)	123
80	Contoire (218002012)	449
80	Cottenchy (218002053)	753
80	Coullemelle (218002061)	343
80	Démuin (218002293)	481
80	Domart-sur-la-Luce (218002343)	452
80	Dommartin (218002384)	349
80	Esclainvillers (218002715)	168
80	Flers-sur-Noye (218003028)	527
80	Folleville (218003085)	151
80	Fouencamps (218003234)	230
80	Fransures (218003358)	145
80	Fresnoy-en-Chaussée (218003440)	144
80	Grivesnes (218003747)	393
80	Guyencourt-sur-Noye (218003853)	164
80	Hailles (218003879)	427
80	Hallivillers (218003895)	148
80	Hangard (218003960)	122
80	Hangest-en-Santerre (218003978)	1 036
80	Ignaucourt (218004299)	85
80	Jumel (218004323)	510
80	La Faloise (218002863)	210
80	La Neuville-Sire-Bernard (218005627)	274
80	Lawarde-Mauger-l'Hortoy (218004471)	181
80	Le Plessier-Rozainvillers (218005932)	744
80	Le Quesnel (218006146)	804
80	Louvrechy (218004695)	203
80	Mailly-Raineval (218004745)	287

80	Mézières-en-Santerre (218005163)	562
80	Moreuil (218005379)	4 060
80	Morisel (218005387)	510
80	Pierrepont-sur-Avre (218005908)	657
80	Quiry-le-Sec (218006187)	336
80	Rogy (218006351)	135
80	Rouvrel (218006419)	298
80	Sauvillers-Mongival (218006849)	180
80	Sourdon (218006930)	295
80	Thennes (218007037)	482
80	Thory (218007102)	174
80	Villers-aux-Erables (218007482)	128

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 35

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie - Autres énergies <i>Création des ZDE (Zones de développement éolien) sur le territoire de la C.C.A.L.M. et adoption de toute fiscalité y afférent.</i>
Environnement et cadre de vie - Assainissement non collectif <i>Création d'un service public d'assainissement non collectif.</i> - Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte des déchets ménagers, des encombrants et des déchets apportés en déchetterie - Sensibilisation et gestion du service de collecte sélective de déchets. - Gestion de collecte du verre, des corps creux, papiers, cartonnettes, par apport volontaire, dans les espaces « conteneurs » réalisés dans les communes de la C.C.A.L.M.</i> - Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Adhésion au S.M.I.T.O.M. et délégation de compétence en matière de traitement et de valorisation des déchets, à savoir : levée des points d'apport volontaire, tri des recyclables secs (verre, emballages, journaux, magazines), enfouissement des ordures ménagères en centre de stockage, traitement des déchets verts par le compostage (cf. : convention d'adhésion au S.M.I.T.O.M. annexée au présent arrêté). - Création et gestion d'une déchetterie, plate-forme de compost de déchets verts. - Etude, réalisation et gestion d'un centre de regroupement de déchets entre plusieurs structures intercommunales.</i> - Autres actions environnementales <i>Protection, remise en état, entretien et mise en valeur du patrimoine communal d'intérêt communautaire, selon l'inventaire annexé au présent arrêté. - Actions de valorisation paysagère et d'amélioration du cadre de vie d'intérêt communautaire, selon l'inventaire annexé au présent arrêté. - Création, aménagement et entretien des sentiers de randonnée selon l'inventaire communautaire, étendu aux projets du PLAT - Concertation et validation de tous projets de transport d'énergie sur le territoire. - Aide aux études et aux actions d'aménagement des communes pour la maîtrise du ruissellement des eaux pluviales - Mise en place d'un Plan de Prévention des Déchets Ménagers et mise en œuvre d'un programme d'actions voté par le Conseil Communautaire - Opérations de compostage individuel (mise à disposition payante de composteurs et promotion de cette technique) - Actions pédagogiques envers les élèves. - Protection et mise en valeur de l'environnement : - Bassin de l'Avre (rivières : Avre non domaniale, Trois Doms, Brache) - Bassin de la Luce (rivière Luce, ru de Margaux, ruisseau de l'Equipée) Pour le linéaire du territoire communautaire, étude, exécution et exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général et ayant entre autres pour objectif : - de lutter contre les inondations, le débordement de cours d'eau, l'érosion des sols et le ruissellement générant des coulées de boue, - de maintenir les cours d'eau dans leur profil d'équilibre et de permettre l'écoulement naturel des eaux, - de restaurer ou de maintenir dans leurs fonctionnalités naturelles les cours d'eau afin de</i>

garantir leur bon état écologique.

Sanitaires et social

- Aide sociale facultative

- Création d'une Commission Handicap. - Gestion d'un service d'aide aux personnes âgées et handicapées, regroupant toutes les actions en faveur du maintien à domicile (aide-ménagère, téléalarme, garde à domicile, exonérations de charges, APA)

- Activités sanitaires

- Financement du service de capture des animaux errants et d'enlèvement des animaux morts sur les voies publiques du territoire de la C.C.A.L.M.

- Action sociale

- Etude et réalisation de tous projets à vocation sociale (crèche, halte-garderie, maison rurale pour personnes âgées, relais assistantes maternelles, maison de retraite du canton) - Participation à toutes les actions développées par le Conseil Général dans le cadre de sa compétence de coordination gérontologie générale - Partenariat avec le Centre de formation local - Etude et réalisation d'un pôle social accueillant les différents services : CAF, ALAM (Agence locale d'Assurance Maladie), ANPE, CIAS, associations humanitaires - Gestion administrative, coordination, mise en place et suivi des chantiers d'insertion et des chantiers écoles en concertation avec les communes souhaitant y avoir recours et avec les structures d'insertion concernées - Soutien technique et financier aux associations oeuvrant dans le domaine social, notamment pour l'aide alimentaire : banque alimentaire, restauration - Soutien et aide aux démarches administratives - Aides financières (électricité, gaz, loyers, eau) - Montage des dossiers d'aide aux jeunes - Soutien aux associations et aux structures destinées à la jeunesse - Partenariat avec les structures éducatives et sportives locales - Chantiers d'insertion RMI - Actions en faveur des publics en grande difficulté - Etude et création éventuelle d'un ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) intercommunal

- Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)

- Réalisation d'un CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale)

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

- Création, gestion, valorisation, aménagement, requalification des zones d'activités industrielles, artisanales ou commerciales d'intérêt communautaire selon l'inventaire annexé au présent arrêté. - Etudes d'implantation d'entreprises en zone intercommunale et choix de la fiscalité y afférent. - Réhabilitation de friches et bâtiments industriels. - Création et gestion de bâtiments, ateliers-relais communautaires, village PMI, pépinières d'entreprises.

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

- Actions pour favoriser l'accueil, l'environnement et le maintien des entreprises - Mise en place d'une signalétique de proximité - Actions en faveur du commerce local pour le maintenir et le développer. - Aide à la structuration des acteurs économiques locaux (promotion concertée, achat de matériel), organisation de foires, de salons. - Actions de promotion économique de la C.C.A.L.M. - Participation aux actions d'insertion par l'économie.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

- Etude et réalisation de projets nouveaux (regroupement des CLSH, création d'un CAJ intercommunal, création d'une école de musique intercommunale). - Etude des projets et réalisation d'équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire dans les communes selon l'inventaire annexé au présent arrêté. - Création d'un complexe aquatique sur les parcelles A 0138 et 140 à Moreuil Subventionnement d'équilibre à la régie autonome chargée de la gestion du complexe aquatique

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

- Gestion et entretien des installations sportives affectées au collège et aux associations. - Etude des projets et réalisation d'équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire dans les communes selon l'inventaire annexé au présent arrêté.

- Etablissements scolaires

Pour les écoles publiques : - Prise en charge de l'animation sportive, musicale et artistique en milieu scolaire. - En dehors du ramassage scolaire assuré par le Conseil Général de la Somme, la Communauté de Communes du Val de Noye prendra en charge financièrement dans le cadre des activités scolaires : - les frais de transport et d'entrée piscine. - Prise en

charge des fournitures scolaires des élèves du 1er degré et pour les intervenants du réseau d'aides (Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté). - Mise à disposition d'équipements informatiques dans les écoles et prise en charge de la maintenance.

- Activités péri-scolaires

Etude sur l'organisation de l'accueil scolaire et péri scolaire sur le territoire de la CCALM dans le cadre d'une politique éducative globale

- Activités culturelles ou socioculturelles

- Etude et mise en réseau des bibliothèques en partenariat avec la DRAC et le Conseil Général de la Somme. - Assurer la mobilité des jeunes en organisant le transport pour les activités du Ticket Sport, les CAJ et les manifestations à vocation intercommunale.

- Activités sportives

- Aide au fonctionnement et à l'investissement des écoles ou associations qui participent au Ticket Sport de la C.C.A.L.M.
- Organisation du Ticket Sport et de manifestations à vocation intercommunale.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Elaboration, approbation, suivi et révision d'un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

Elaboration, approbation, suivi et révision d'un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Constitution de réserves foncières

- Transport scolaire

- les frais afférents à un ramassage complémentaire d'au moins cinq élèves résidant dans des quartiers et hameaux de plus de dix habitations.

- Organisation des transports non urbains

- Etude et organisation d'un service de transport des personnes sur le territoire communautaire

- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

Charte intercommunale de développement et d'aménagement - Réalisation et suivi d'un programme Local d'Aménagement du Territoire (PLAT)

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

- Création de voies d'intérêt communautaire. - Travaux de grosses réparations, d'aménagement, d'entretien, et de modernisation sur l'ensemble des voies communales et chemins ruraux (hors AFR) constituant le réseau intercommunal hors agglomération approuvé par le conseil communautaire, selon un schéma d'actions établi par la CCALM et un inventaire précis annexé au présent arrêté - Etude et réalisation de travaux d'équipement, de sécurité routière sur la voirie d'intérêt communautaire selon l'inventaire annexé au présent arrêté - Mise en place et gestion du dispositif de prévention des dégradations de voies communales en période de dégel - Soutien technique aux communes pour le montage des dossiers de travaux - Prestations en matière de nettoyage des voiries publiques, de travaux de dérasement, d'accotements, de réalisation de fossés, de tontes et de fauchage, de balayage à la demande des communes - Prise en charge du déneigement et du salage du réseau communautaire, voies communales et départementales selon un plan d'intervention conformément à une convention établie avec les services du Conseil Général - Interventions en urgence sur le territoire communautaire en cas de sinistre naturel dans une commune

- Signalisation

- Réalisation d'une signalétique horizontale à l'extérieur des communes de la CCALM destinée à améliorer la sécurité des usagers sur le réseau intercommunal - Réalisation d'une signalétique verticale à l'extérieur des communes de la CCALM destinée à améliorer la sécurité des usagers sur le réseau intercommunal - Réalisation d'une signalisation horizontale à l'intérieur des communes en prestation de service

Développement touristique

- Tourisme

Mise en valeur du territoire par des actions liées au tourisme et à l'accueil des touristes

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

Elaboration et mise en œuvre d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) en application des dispositions de l'article L. 302.1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH)

- Politique du logement non social

- Entretien et gestion des locaux et terrains de gendarmerie - Prise à bail de logements en cas de besoin et construction de locaux pour la gendarmerie

- Politique du logement social

- Aide aux bailleurs sociaux publics pour la création de logements locatifs dans les communes. -

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire

Construction et aménagement et gestion de logements sociaux d'urgence

Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays

- NTIC (Internet, câble...)

- Aménagement numérique du territoire : établissement et exploitation des infrastructures et réseaux de communications électroniques et promotion des usages en matière de technologies de l'information et de la communication. Le conseil de la Communauté de Communes est autorisé à transférer cette compétence à un syndicat mixte. - Organisation d'actions pour l'utilisation des NTIC (Formation des élus et personnels de mairie, formation du personnel de la CCALM) - Gestion du site Internet de la CCALM et d'Alméo - Aide à la création et à la mise à jour des sites des communes, à leur demande

- Autres

- Organisation de toute action de promotion de la CCALM - Edition de supports de communication (plaquette, guide?) permettant la promotion des ressources du territoire - Organisation de manifestations et d'actions pour découvrir et célébrer le patrimoine communautaire local - Elaboration et diffusion de bulletins Flash d'informations, guides, fiches thématiques sur les actions de la CCALM - Partenariat avec les autres compétences, à leur demande - Etude et réalisation des panneaux Relais d'informations et de Services (RIS) - Acquisition et mise à disposition des matériels aux communes - Mise en place des moyens de coordination des compétences pour le bon fonctionnement des services - Etude d'une politique de sécurité à l'échelle communautaire - Appui aux communes pour le montage des dossiers,

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
80	Somme Numérique (258004365)	SM ouvert	596 794
80	SMITOM du SANTERRE (258004571)	SM fermé	90 600
80	Syndicat mixte du Pays du Grand Amiénois (200013696)	SM ouvert	346 781
80	SI Mixte d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Somme (AMEVA) (258004688)	SM ouvert	707 871
80	Syndicat Mixte Scolaire du secteur du collège J. Moulin de Moreuil (200038842)	SM fermé	13 043

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2017 - millésimée 2014)